

Le Lien Info Trescléoux



Cher(e)s Administré(e)s,

Voici un nouveau Lien Info, le premier de l'année 2021 avec pour but de vous transmettre quelques informations ainsi que la communication des comptes administratifs de l'exercice 2020. Les résultats dégagés pour les 3 budgets (commune, eau et assainissement et école) sont en excédent. Les comptes, présentés par Jean Schöler, l'Adjoint chargé des finances, ont été approuvés à l'unanimité, en séance du conseil municipal, le 24 février. Lors de cette séance, il a été abordé le dossier concernant la réfection des façades des bâtiments communaux. Les travaux prévus initialement (réfection et remplacement des menuiseries) avaient été évalués sommairement à 103 922 euros HT. L'architecte choisit pour suivre ce dossier a repris nos estimations en ajoutant les diagnostics obligatoires, les honoraires du coordonnateur SPS, l'enlèvement des câbles en façade, leur enfouissement, la création d'un drain pour assainir le bâtiment.... Ces frais supplémentaires portent le coût de l'opération à 170 640 euros H.T. Ce surcoût ne bénéficiant d'aucune subvention le projet s'avère trop coûteux pour être mené en totalité. A l'unanimité, le conseil a décidé d'abandonner une partie de l'opération et d'envisager uniquement la dépose des câbles à enfouir, la reprise du câblage électrique pour l'éclairage de la cour, ainsi que la réalisation du drain pour assainir le bâtiment.

Par ailleurs, nous souhaitons recueillir votre avis à l'aide d'un sondage en vue d'une extinction de l'éclairage public une partie de la nuit (de minuit à 5 heures). L'extinction de l'éclairage public permettrait de faire des économies. En plus de l'aspect financier, la municipalité a la volonté de réduire les effets sur l'environnement. Cette réduction de notre consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre permettrait de limiter l'impact de la lumière artificielle sur l'environnement, préserverait la biodiversité et contribuerait à respecter les rythmes écologiques et enfin réduirait les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore. La situation sanitaire que nous vivons actuellement (période de couvre-feu, confinement) nous semble appropriée pour mettre en place cette procédure. Vous pouvez répondre (avant le 15/04) à l'aide du coupon réponse ci-dessous ou en cliquant sur le lien suivant :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScbz2nX3M8NRvf1N48J2JCVbbBOLYxPoEM8g-ZD3ilWj7h6rg/viewform?usp=sf_link

Je reste à votre entière disposition, sur rendez-vous. L'équipe municipale est également à votre écoute !

Bien à vous - Muriel Muller

Etes-vous pour ou contre l'extinction de l'éclairage public ?

- Pour
- Contre

Si vous êtes contre, merci de nous en indiquer les raisons ?

Votre réponse

**Merci de nous adresser vos
réponses avant le**

**15 avril
2021**



COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

ANNEE 2020



FONCTIONNEMENT

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 8 541.63 €

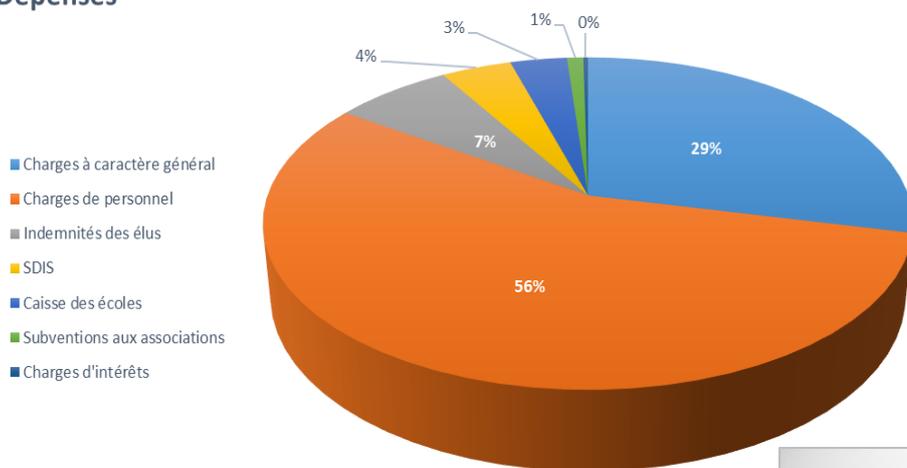
DEPENSES

388 659.31 €

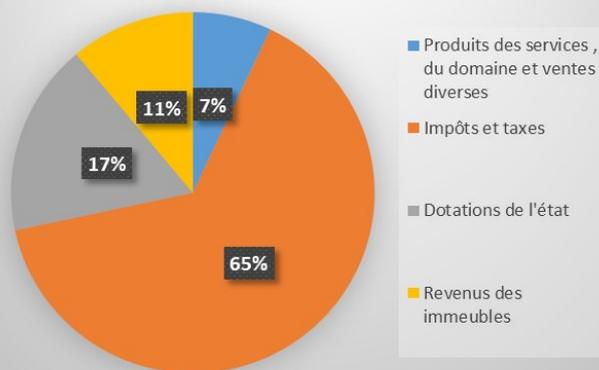
RECETTES

397 200.94 €

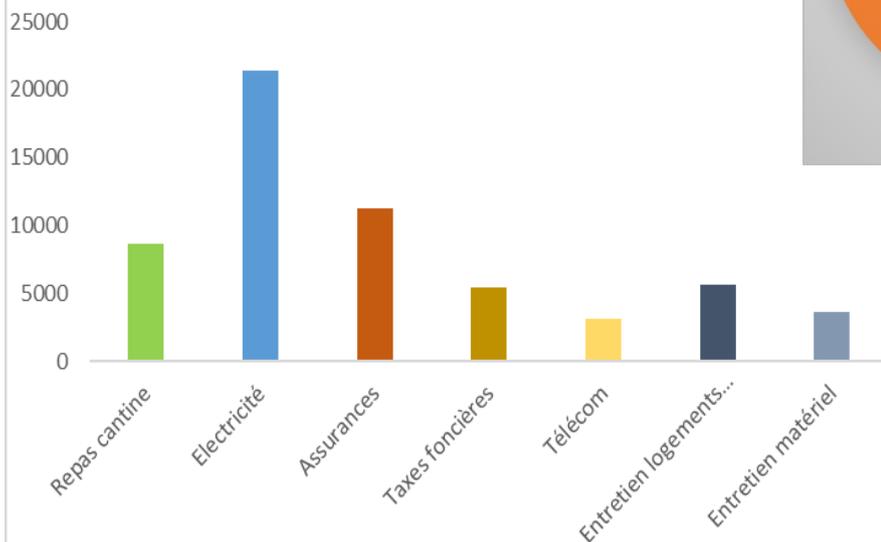
Dépenses



Recettes de fonctionnement



Principales dépenses à caractère général



COMPTE ADMINISTRATIF

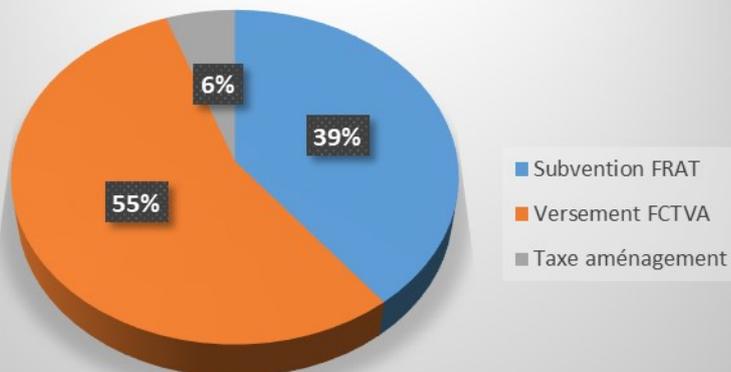
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

ANNEE 2020



INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET CAISSE DES ECOLES

ANNEE 2020



FONCTIONNEMENT

DEPENSES

16 485.54 €

RECETTES

19 695.00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 3 209.46 €

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT

ANNEE 2020



FONCTIONNEMENT

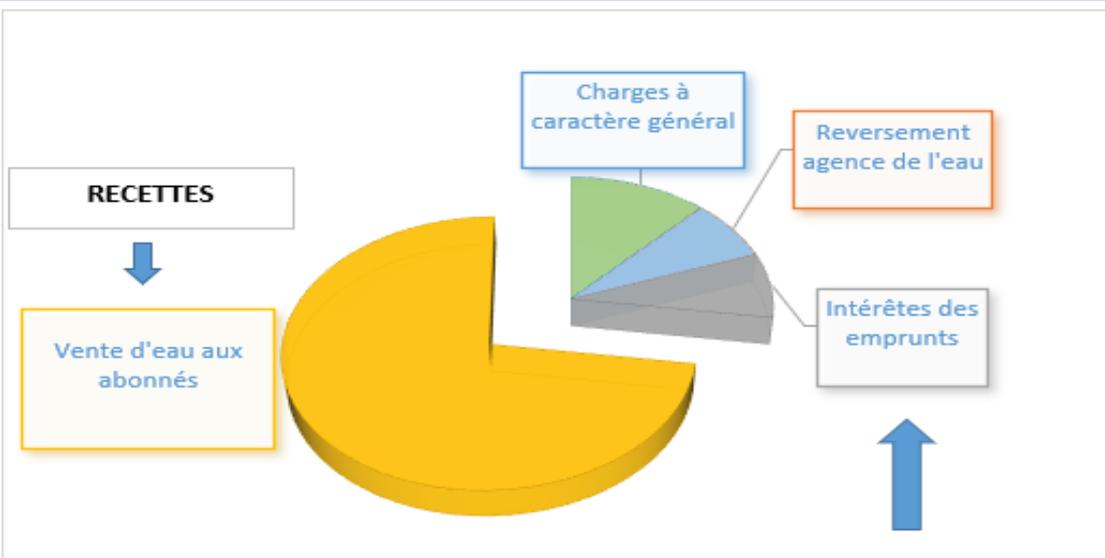
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 18 183.26 €

DEPENSES

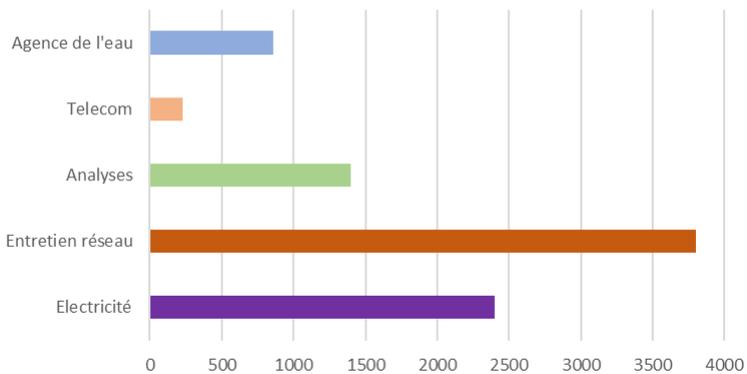
63 962.28 €

RECETTES

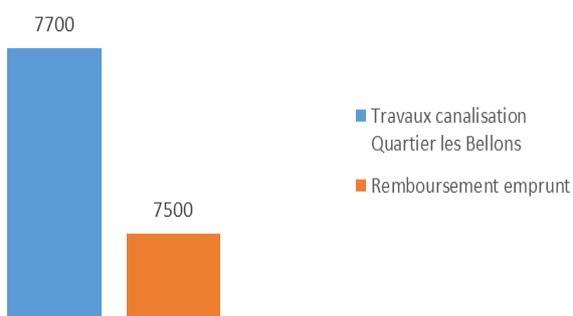
82 145.54 €



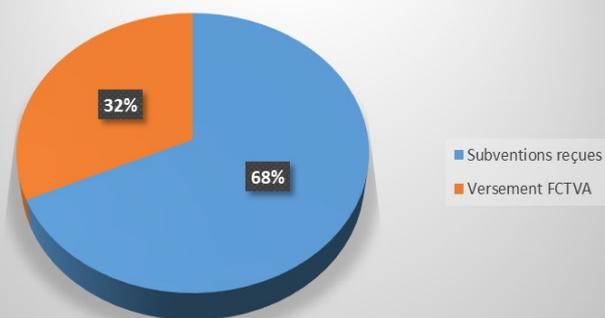
Principales dépenses



Dépenses d'investissement



Recettes d'investissement



INVESTISSEMENT

NEWS



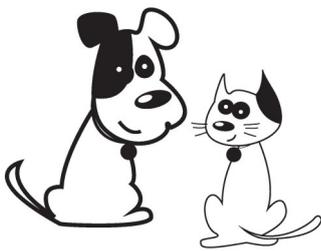
NOUVEAU

Application INTRAMUROS



La commune, en lien avec la Communauté de Communes qui a mis en place un abonnement collectif, a activé l'application INTRAMUROS (application gratuite). Cette application est à télécharger via Play Store ou App Store. Une fois téléchargée elle va vous permettre de recevoir toutes **les infos et alertes** de la commune. Vous aurez également accès à tous les **événements** et les **points d'intérêts touristiques** des autres communes de la Commune et de Communes du Sisteronais-Buëch. Vous utiliserez **les services** tel que **l'annuaire**, le **signalement d'un problème**, et aurez accès à la liste des associations, écoles, médiathèques/ bibliothèques et commerces.

POUR TELECHARGER
L'APPLI



Suite à plusieurs plaintes concernant la prolifération et divagation de chats, le conseil municipal a étudié le problème et la solution concernant une campagne de stérilisation se révèle être trop coûteuse. **Comme pour les chiens, la municipalité rappelle à la population que chaque propriétaire de chats en est responsable.**



Nous relayons une proposition émise par une administrée qui aimerait proposer une liste de diffusion par mail pour les habitants du village. L'idée étant de permettre à toutes personnes habitant la commune de pouvoir informer les autres habitants facilement et rapidement sur des possibles covoiturage, échange de services, demande d'aide, mise a disposition ou demande de prêt de matériel de jardinage ou bricolage par exemple... Chaque mail sera personnel, en excluant les échanges commerciaux et professionnel. Ceci afin de favoriser la création de liens entre tous et de mutualiser nos ressources tant humaines que matérielles. L'adresse mail sera : jevisatrescleoux@framaliste.org



Framaliste c'est quoi ?

L'adresse mail sous format Framalistes est une liste de diffusion à laquelle il faut s'abonner. Cette liste va permettre à un groupe d'abonnés de recevoir automatiquement par mail l'ensemble des messages envoyés à la liste : tout message envoyé par un abonné est reçu par chacun des autres abonnés. Lorsque l'on est abonné à une liste de diffusion, il est possible d'envoyer des messages, d'y répondre ou de lire les messages envoyés sans participer.

<https://framalistes.org/sympa/info/jevisatrescleoux>

S'abonner



NEWS



PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION PREALABLE ?



► Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation. Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire. Cette règle s'applique également pour les concessions dans le cimetière. N'hésitez pas à prendre conseil auprès de la mairie.

RAPPEL



Suite à la suppression de plusieurs points d'apports volontaires et des réaménagements entrepris par la Communauté de Communes nous vous rappelons que seuls **4 points** restent présents sur la commune.

Je trie correctement mes déchets et je rejoins un point d'apport volontaire !

Magnets dispo sur les consignes de tri

